

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREDREZ-LOCQUEMEAU**

SEANCE DU 11.10.2017

Date de la convocation : 03/10/2017
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 13
Date d'affichage : 17/10/2017

L'an deux mil dix-sept et le onze du mois d'octobre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE Joël, Maire.

Présents : LE JEUNE Joël, FLAGEUL Alain, LANDOUAR Jean-Michel, LE GRAND Jeanne, JORAND Patrick, JACOB Daniel, MADEC Dominique, CHARTIER Thierry, METAYER Isabelle et LE NORMAND Christian.

Absents excusés : CADREN Vincent (procuration à Joël LE JEUNE), MEDIANE Viviane (procuration à Jeanne LE GRAND), CENSIER-LEMAIRE Marie (procuration à Christian LE NORMAND), COSQUER Doudja et ALLAIN Valérie.

Secrétaire de séance désigné (art L 2121-15 du CGCT) : Alain FLAGEUL, 1^{er} adjoint au Maire.

DELIBERATION N° 6

TARIFS 2018 PORT DE PLAISANCE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- fixe, ainsi qu'il suit, et sans augmentation, les tarifs du port de plaisance applicables, par mètre de bateau, à compter du 1er janvier 2018 :

	Tarifs 2018	Ex : bateau 5.5 m
- A l'année	37.50 €	206.25 €
- Au mois	18.00 €	99.00 €
- A la semaine	9.00 €	49.50 €
- A la journée	1.60 €	8.80 €

Forfait annuel de stationnement sur la zone du port* de Locquémeau pour les véhicules, leur remorque et / ou leur embarcation légère à moteur	45 €
Forfait mensuel de stationnement sur la zone du port* de Locquémeau pour les véhicules, leur remorque et / ou leur embarcation légère à moteur	20 €

* La zone du port est entendue au sens large, c'est-à-dire du parking en face du camping jusqu'à la pointe du Séhar.

Les tarifs sont validés par le Conseil Portuaire et présentés chaque année au CLUPIP (Comité Local des Usagers Permanents des installations Portuaires).

Pour copie conforme,
Joël LE JEUNE, Maire,



*Délibération rendue exécutoire par affichage
et transmission au représentant de l'Etat le 17.10.2017.*

Joël LE JEUNE, Maire,

